



Strasbourg, le 6 mars 2014

CDL-EL-OJ(2014)002ann
Or. fr.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

47^e REUNION
DU CONSEIL DES ELECTIONS DEMOCRATIQUES

Venise, le 20 mars 2014 à 10 h

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil est invité à adopter l'ordre du jour tel qu'il figure dans le présent document.

2. Election d'un(e) président(e)

Le Conseil est invité à élire le Président ou la Présidente du Conseil des élections démocratiques pour une période de deux ans.

Lors de sa 97^e session plénière (décembre 2013), la Commission de Venise a élu M. Jean-Claude Colliard vice-président du Conseil des élections démocratiques.

3. Bulgarie

Suite à la demande de la vice-présidente de l'Assemblée nationale de Bulgarie, un projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH ([CDL\(2014\)001](#)) sur le projet de code électoral de la Bulgarie ([CDL-REF\(2013\)059](#)) a été préparé, sur la base des observations de MM. Kask, Vermeulen, Vollan et Pilgrim (expert, OSCE/BIDDH). Conformément à la décision prise par la Commission lors de sa 97^e session plénière, le projet d'avis a déjà été envoyé aux autorités bulgares. Ce projet est soumis au Conseil pour adoption.

4. Moldova

Suite à la demande du Président du Parlement de la République de Moldova, un projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH ([CDL\(2014\)005](#)) sur le projet de loi amendant la législation électorale de la République de Moldova ([CDL-REF\(2014\)001](#) ; voir aussi [CDL-REF\(2012\)039](#)) a été préparé, sur la base des observations de Mme Biglino, de MM. Darmanovic et Gonzalez Oropeza et de Mme Deriaz (experte, OSCE/BIDDH), avec l'assistance de M. Guevara Castro. Ce projet est soumis au Conseil pour adoption.

5. Listes électorales et électeurs à l'étranger

Lors de sa dernière réunion, le Conseil a discuté les travaux possibles en la matière, notamment sur la base d'une note du secrétariat résumant les enjeux ([CDL-EL\(2013\)011](#)). Ensuite, l'OSCE/BIDDH a présenté ses observations sur la question. Le Conseil est invité à en reprendre l'examen et à déterminer les étapes suivantes. Mme Alanis Figueroa est disponible pour être rapporteur.

6. Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

M. Alain Delcamp, Conseiller du Congrès pour les questions constitutionnelles, présentera les derniers développements relatifs à l'observation des élections locales et régionales par le Congrès.

Il informera le Conseil de l'avancement des travaux sur les critères d'éligibilité pour les élections locales et régionales.

7. Information sur les travaux en cours et futurs

- Le secrétariat informera le Conseil sur:
 - La participation à une réunion du Conseil de l'Europe sur la recommandation (2004)11 sur les normes juridiques, opérationnelles et techniques relatives au vote électronique (Vienne, 19 décembre 2013) ;
 - La participation à une conférence post-électorale en Géorgie (Tbilissi, 18-19 février 2014) ;
 - La participation à un atelier sur la participation des femmes en politique (Brasov, 7-8 mars 2014) ;
 - L'assistance à la mission d'observation de l'Assemblée parlementaire à l'occasion des élections parlementaires anticipées en Serbie (16 mars 2014) ;
 - L'assistance à la mission d'observation de l'Assemblée parlementaire à l'occasion de l'élection présidentielle dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine » (13 avril 2014).
- La 11e Conférence européenne des administrations électorales sera organisée conjointement avec l'Administration électorale de la Finlande, le Parlement de la Finlande et le Bureau national de l'audit. Elle se tiendra à Helsinki les 26-27 juin 2014 et le thème traité sera : «La lutte contre l'abus des ressources administratives pendant les processus électoraux ».
- Le Conseil sera informé des derniers développements relatifs à la norme ISO sur l'administration électorale (approuvée comme spécification technique).
- Le Secrétariat informera aussi le Conseil de :
 - l'avancement de l'étude sur la méthode de désignation des candidats au sein des partis politiques ;
 - l'avancement de l'étude sur les listes ouvertes et fermées.

8. Coopération avec l'OSCE/BIDDH

Un échange de vues aura lieu avec les représentants de l'OSCE/BIDDH sur les possibilités de coopération future. L'OSCE/BIDDH est invité à informer le Conseil de ses activités en cours et futures en matière électorale.

9. Date de la prochaine réunion

Le Conseil est invité à fixer sa prochaine réunion au 12 juin 2014 à 10 h.